



Votre facture du 19 janvier 2024
N° 40016706466



AF1

DIRECTION DES CLIENTS
PROFESSIONNELS

AQUAMAN
29 RUE JEAN MERMOZ
63800 CURNON D AUVERGNE

Vos informations client

- **Votre référence client :**
300 003 204 385
- **Lieu de consommation :**
AQUAMAN
29 RUE JEAN MERMOZ
63800 CURNON D AUVERGNE
- Electricité :**
Installation : 0002208027
Point de livraison : 17135600540692

Vos contacts utiles

► **Services Clients :**



Du lundi au vendredi : 8h30 - 18h00
tel. 0969 32 3300*



pro.engie.fr



ENGIE
Service clients professionnels
TSA 15702
59783 LILLE CEDEX 9

► **Dépannage 24H/24 :**

Electricité : 0811 01 02 11**

- * Appel Non Surtaxé
** Service 0,06 €/min + prix appel

Vos prochaines échéances

- **Prochaine facture :**
vers le 16 février 2024
- **Prochain relevé :**
vers le 16 février 2024

Avec la facture en ligne, dès l'émission
de votre facture, vous pouvez la
consulter et la télécharger à tout
moment depuis votre Espace Client.



MONTANT TTC prélevé le 5 février 2024

883,05 €

Cette facture est basée sur le relevé de vos consommations.

■ électricité	630,24 €
■ acheminement	104,14 €
total hors toutes taxes	734,38 €
Taxes et contributions	5,46 €
total HTVA	739,84 €
TVA à 5,50 % calculée sur 32,85 €	1,81 €
TVA à 20,00 % calculée sur 706,99 €	141,40 €
Total TVA (TVA payée sur les débits)	143,21 €
total TTC	883,05 €
montant à prélever	883,05 €

Un paiement anticipé ne donnera lieu à aucun escompte.

Détails au verso ->



Pour mieux comprendre votre facture

Vous trouverez au verso le détail de vos consommations et de votre facturation (totaux hors taxes, par TVA et toutes taxes comprises).

Découvrez le site www.engie.com

Vous y trouverez nos offres et des informations sur l'énergie (marché, solutions pour une meilleure utilisation).

Pour être facturé au réel

Les clients équipés d'un compteur communicant sont facturés sur la base de leur consommation réelle relevée par télé-relève.

Votre facture en détail

document à conserver 5 ans

Votre contrat d'énergie

Électricité : Votre offre de fourniture d'électricité ActiVert option énergie verte

- Votre contrat arrive à échéance le 31/01/2025. Il sera renouvelé tacitement (préavis de résiliation : 2 mois).
- Tarif BT (jusqu'à 36 kVA inclus) sans différenciation temporelle, Courte utilisation. Puissance souscrite 15 kVA. Segment C5.
- Compteur communicant.

Electricité

	n° de compteur	ancien index	nouvel index	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Abonnement du 17/12/23 au 16/01/24	705	118552	120576			13,72	5,5%
Consommation du 17/12/23 au 16/01/24				2024	0,28924	585,42	20,0%
Option Energie Verte du 17/12/23 au 16/01/24						4,08	20,0%
Garanties d'Origine du 17/12/23 au 16/01/24				2024	0,00018	0,36	20,0%
Obligations du 17/12/23 au 31/12/23				979	0,01500	14,69	20,0%
Obligations du 01/01/24 au 16/01/24				1045	0,01145	11,97	20,0%

Acheminement

	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Abonnement du 17/12/23 au 16/01/24			15,69	5,5%
Consommation du 17/12/23 au 16/01/24	2024	0,04370	88,45	20,0%

Taxes et Contributions

	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Contribution tarifaire d'acheminement (15,69 € x 0,2193)			3,44	5,5%
Taxes locales - part communale (?)	2024		0,00	20,0%
Contrib. service public élec du 17/12/23 au 16/01/24	2024	0,00100	2,02	20,0%

Services et prestations techniques

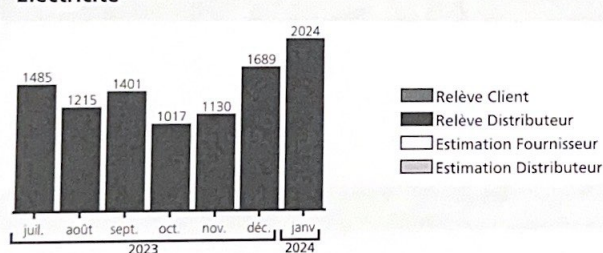
	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Espace Client			Gratuit	
Fact. électronique - abonnement			Gratuit	

Total de votre facture

Total hors TVA en euros	Total TVA au taux de 5,5%	Total TVA au taux de 20,0%	TOTAL TTC en euros
739,84	1,81	141,40	883,05

Historique de vos consommations en kWh

Électricité



Historique de votre facturation en €

2023	juil.	651,01
	août	544,68
	sept.	626,50
	oct.	464,35
	nov.	512,96
	déc.	745,88
2024	janv.	883,05

Montants TTC, services compris



Comprendre votre facture

Les taxes et contributions liées à l'énergie

Détail des renvois sur votre facture :
(3) Les taxes locales collectées par les fournisseurs d'énergie sont reversées aux communes et aux départements.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) :
Payée sur les débits, elle s'applique à l'abonnement, la consommation, les prestations, les contributions et taxes locales d'électricité.

Contribution tarifaire d'acheminement (CTA) :
Tous les clients y sont assujettis. Pour le gaz naturel, elle est calculée sur la base du tarif d'acheminement ; pour l'électricité sur la base de la puissance souscrite, de la version d'utilisation et du type de comptage. Cette taxe est reversée à la caisse nationale des industries électriques et gazières.

Taxes sur la consommation d'électricité :
Ces taxes sont appliquées à toutes les ventes d'électricité en France. Depuis le 01/01/11, elles sont calculées sur la base de la consommation facturée du prix national 0,0008 EUR multiplié par un coefficient (8,0000 pour la commune et 4,0600 pour le département).
Le prix appliqué qui en résulte est indiqué dans la colonne prix unitaire HT en euros.

Contribution :

La contribution aux charges de service public de l'électricité est reversée à la caisse des Dépôts et Consignations.

La commercialisation et la distribution de l'énergie

Le fournisseur :

ENGIE est votre fournisseur d'énergie qui commercialise des offres à prix de marché de gaz naturel et d'électricité. C'est votre interlocuteur unique pour toutes les questions liées à votre contrat d'énergie.

Le distributeur :

Son rôle est notamment d'assurer la distribution de l'énergie et l'entretien des réseaux.
Il intervient, par exemple, lors du raccordement de votre local au réseau et lors du relevé des compteurs.

La facturation

La facture basée sur index estimé :
Les estimations de consommation, permettant d'établir votre facture, sont effectuées par le fournisseur pour le gaz naturel et par le distributeur pour l'électricité. Ces estimations sont calculées en fonction d'un historique de vos consommations.

Pour les compteurs communicants électricité et GAZ les relevés de compteur sont effectués par votre distributeur par télérelève.
Pour les compteurs non communicants électricité, vous devez effectuer un auto relevé et le communiquer à Enedis.

Pour les compteurs non communicants Gaz les relevés de compteur sont effectués par GRDF. Si vous êtes absent lors du passage du technicien, les estimations de consommation, permettant d'établir votre facture, sont effectuées par le fournisseur pour le gaz naturel.

Avis de prélèvement automatique

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées. Merci de nous signaler toute modification de vos coordonnées bancaires.

Facture n° 40016706466 du 19/01/24

montant TTC
883,05 euros

prélevé le :
05/02/2024
(date limite de paiement)

AQUAMAN

Réf. de votre compte : 300003204385

Réf. Unique de Mandat : 00PEG0363477

Id. Créancier SEPA : FR03RAP002381

Titulaire du compte

AQUAMAN

Références du compte

nom de la banque

CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET LIMOUSIN FR76 1871 5002 0008 0036 2621 033
- AG CLERMONT FERRAN

IBAN